

# **Vers l'instauration de paysages culturels et parcs archéologiques reconnus à l'international**

## **Sites rupestres du Sahara**

La Publié dans Albayane le 20 - 01 - 2014

### **Sites rupestres du Sahara**

**Le ministre de la Culture, Mohammed Amine Sbihi, a indiqué que son département ambitionne d'instaurer des paysages culturels et des parcs archéologiques régionaux, tels que reconnus au niveau international, en contribution aux efforts visant la protection des sites rupestres dans les provinces du Sud.**

**L'installation de nombre de structures destinées à la protection et la vulgarisation du patrimoine rupestre dans la région atteste des efforts sans cesse déployés par le ministère en la matière, a-t-il souligné lors d'une journée d'étude organisée, samedi à **Guelmim**, sous le signe «Sites rupestres dans les provinces du Sud: reconnaissance, préservation et mise en valeur».**

**Dans une allocution lue en son nom par le directeur du patrimoine au ministère de la Culture, Saleh Abdellah Alaoui, le ministre a rappelé la création de six conservations de sites dans les provinces de Smara, **Guelmim**, **Tata** et **Zagora**. En 2014, quatre nouvelles conservations verront le jour dans les provinces de Tan Tan, **Tata**, **Sidi Ifni** et Aousserd dans le cadre d'une nouvelle approche adoptée par le ministère pour la mise en valeur et l'intégration du patrimoine culturel national au développement durable, a-t-il fait savoir.**

**Dans le même ordre d'idées, il a noté que son département a œuvré également à l'inscription et au classement d'un certain nombre de sites rupestres majeurs des régions du Sud dans la liste du patrimoine national et mondial.**

**Selon M. Sbihi, l'action du ministère s'appuie notamment sur l'implication des acteurs et populations locaux, ainsi que sur la sensibilisation à l'intérêt du patrimoine rupestre et à son potentiel pour le développement local.**

**Dans ce cadre, il a fait part de la disponibilité de son département à soutenir toute action en faveur de la protection et de la promotion du patrimoine culturel national.**

**Pour sa part, le président de la commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de **Guelmim**-Tantan, Taoufiq Bridji, a affirmé que le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) accorde un intérêt particulier à la question culturelle, d'autant plus que les droits culturels s'inscrivent dans le cadre de ses attributions.**

**Et d'ajouter que la tenue de cette rencontre contribue, d'une manière significative, aux efforts déployés par le CNDH, les CRDH et leurs partenaires**

**pour la protection du patrimoine culturel et la promotion des droits culturels. Dans ce cadre, M. Bridji a jugé nécessaire l'élaboration d'une vision concrète pour la préservation de ce patrimoine civilisationnel que recèlent les provinces du Sud. Pour lui, il est indispensable également que les parties prenantes apportent leur soutien pour en assurer la protection, la mise en valeur et l'intégration au développement.**

**Même son de cloche chez le wali de la région **Guelmim-Smara**, gouverneur de la province de **Guelmim**, Abdelfattah Lebjioui, qui a appelé à investir ce patrimoine culturel pour servir la question de l'intégrité territoriale du Royaume dans sa dimension culturelle.**

**Ces sites, qui représentent un patrimoine mondial, doivent être intégrés dans les programmes scolaires afin de les faire connaître et sensibiliser les futures générations à l'importance de leur protection, a-t-il insisté.**

**De son côté, le président du conseil régional de **Guelmim-Smara** a mis l'accent sur la nécessité de consentir plus d'efforts afin de préserver le patrimoine culturel dans la région, dont la partie majeure se trouve dans un état de dégradation.**

**Il est temps de généraliser les recherches archéologiques réalisées dans cette région, mettre en place une feuille de route pour la reconnaissance et la mise en valeur des sites rupestres et identifier le rôle de toutes les parties prenantes à ce processus, a-t-il préconisé.**

**La séance d'ouverture de cette journée d'étude, organisée par le Centres des études sahariennes et le CNDH, a été marquée par la signature d'un accord entre le ministère de la Culture et l'association «Nature initiative» basée à **Dakhla**, en vue de protéger les gravures rupestres et le patrimoine matériel et naturel de la région d'Oued Eddahab-**Lagouira**.**

**Tenue en partenariat avec le ministère de la Culture, l'Agence du développement économique et social des provinces du Sud et l'Office chérifien des phosphates (OCP), cette rencontre a pour objectif de renforcer le rôle des acteurs locaux dans cette action au regard des enjeux auxquels fait face la composante culturelle dans le processus de développement.**

**A l'ordre du jour de cette journée figurent notamment des discussions sur «définitions et présentation d'un état des lieux de l'art rupestre et des sites associés dans les provinces du Sud», «les aspects normatifs et perspectives de mise en valeur de ce patrimoine» et «la contribution du patrimoine rupestre au développement local».**